

L'intéressement géré par Natixis

Scandale en perspective ?

Malgré la communication de la direction sur le plan d'épargne entreprise (PEE) et le plan d'épargne retraite collectif (PERCOL), force est de constater que ce n'est toujours pas clair.

Plan d'épargne ou affaiblissement de notre système de retraite ?

Institués respectivement par le code du travail et le code monétaire et financier, les PEE et PERCOL sont l'objet de deux accords d'entreprise signés le 6 avril 2021. La CGT n'étant pas signataire de ces deux accords, elle laisse le soin aux organisations signataires de s'en expliquer. Pour notre part, nous estimons que ces systèmes qui fleurissent un peu partout dans les entreprises sous l'impulsion du gouvernement tendent à affaiblir notre système général de retraite par répartition pour un glissement progressif vers une retraite individuelle par capitalisation.

Une communication ambiguë...

Depuis le 10 mai, la direction associe la prime d'intéressement (obtenue grâce à la baisse d'activité liée crise sanitaire et au moindre recours aux non permanents, cf. notre [tract du 2 avril dernier](#)) à ces deux plans d'épargne et brouille ainsi les pistes.

Ce qui est bien identifié en revanche, c'est le gestionnaire (et bénéficiaire) des plans en question : Natixis, une banque d'affaires particulièrement sulfureuse spécialisée dans la gestion d'actifs et de fortune. Ce qui pose de sérieux problèmes éthiques.

D'abord l'ouverture d'un compte dans cette banque que le salarié n'aura pas choisie est obligatoire. Et cela, avant même de savoir ce que le salarié veut faire de sa prime d'intéressement. Car la prime d'intéressement sera d'abord versée à Natixis avant d'être reversée aux salariés s'ils ne souhaitent pas ouvrir de plan d'épargne. Un procédé pas si éloigné de la vente forcée.

Pourquoi ce choix scandaleux dans une entreprise publique ?

Le choix de Natixis est pour le moins discutable puisque cette banque a plusieurs fois été sanctionnée par l'autorité des marchés financiers (AMF) et l'autorité de la concurrence. Mediapart a même intitulé un de ses articles « Natixis, la banque de toutes les dérives », fin 2020.

Pourquoi l'entreprise ne pourrait-elle pas verser directement l'intéressement aux salariés ? S'agit-il de les convaincre en passant par la case Natixis, de souscrire un plan d'épargne ? S'agit-il de récupérer les coordonnées bancaires de tous les salariés de FTV pour les démarcher ensuite ? La direction a-t-elle contractualisé avec Natixis une contrepartie concernant la détention de données personnelles des salariés de FTV ? Pourquoi un tel niveau d'infantilisation des salariés ?

Dans sa communication la direction précise qu'elle versera elle-même l'intéressement aux salariés des collectivités d'Outre-mer. **La CGT demande que les salariés qui ne souhaitent pas ouvrir un plan d'épargne chez Natixis puissent bénéficier d'un versement directement sur leur compte bancaire personnel.**

Le 28 mai 2021